



SOLIDARITÉ  
PRÉVENTION

# INTERVENTION SUR VÉHICULE

1/2



Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.



## À quel risque je m'expose ?

- Je suis exposé(e) à un risque de **contamination par voie orale** (salive, toux, éternuement) lorsque je suis en **contact direct avec des individus**.
- Je suis exposé(e) à un risque de **contamination par voie cutanée** (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche) lors du **contact indirect avec des surfaces ou des objets inerts infectés**.
- Je suis exposé(e) à un risque de **contamination par voie aérienne** (notamment dans un espace confiné).

## Les recommandations



**Je respecte les flux de circulation et le planning** prévu afin de limiter le nombre de personnes dans l'atelier (4 m<sup>2</sup> minimum par personne).



**J'interdis l'accès à l'atelier à tout client.**



**Je porte les équipements de protection individuelle** appropriés.



**J'ouvre les portières du véhicule** pour assurer une ventilation maximale.



**Je coupe la ventilation** avant de mettre le véhicule en route.



**J'utilise un aspirateur équipé d'un filtre HEPA.** À défaut, je porte un masque FFP1.



**Je désinfecte les points de contact** (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, frein à main, commandes au volant, planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), poignée d'ouverture du capot, etc.



**Je mets en place des protections intérieures**, notamment housses de siège et tour de volant.



**Je désinfecte les outils après utilisation.**



**Je me renseigne auprès du Référent Covid-19** de mon entreprise pour toute question.





SOLIDARITÉ  
PRÉVENTION

# INTERVENTION SUR VÉHICULE

2/2



Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.



## Dans tous les cas, il est impératif de :



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Conserver une distanciation physique de 2 mètres\*. Si cela est impossible, d'autres mesures préventives sont recommandées (comme l'installation d'une paroi transparente sur les comptoirs d'accueil ou le port d'une visière) en maintenant toujours une distance minimale de 1 mètre.



Se laver soigneusement et très régulièrement les mains à l'eau et au savon ou à chaque changement de gants. Essayez-les de préférence avec du papier à usage unique et en l'absence de point d'eau, utilisez une solution hydroalcoolique.



Télécharger l'appli « Tous AntiCovid » et l'utiliser pendant la présence sur site.  
<https://bonjour.tousanticovid.gouv.fr/>

**CONTACTEZ  
NOS ÉQUIPES**



[solidariteprevention@irpauto.fr](mailto:solidariteprevention@irpauto.fr)



**N°Cristal 09 69 39 02 45**

APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

\* selon les dispositions de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

Document élaboré faisant suite à la délibération paritaire No 4-20 relative à la position de la branche dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19  
SDR112P A4 - Document non contractuel - Publication éditée par IRP AUTO Solidarité-Prévention, association régie par la loi 1901 - 39, avenue d'Iéna - CS 21687 - 75202 Paris Cedex 16 - Crédits : Flaticon  
- Réalisation : SLOOP